

MAIRIE DE DRUSENHEIM

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 14 JUIN 2006

Sous la présidence de Monsieur **Jacky KELLER, Maire**

Membres présents : Mesdames, Messieurs **Marie-Anne JULIEN, Jérôme DIETRICH, Robert BERLING, Yolande WOLFF, Nicolas KORMANN, Raymond BRESTENBACH, Valentin SCHOTT, Denise HOCH, Nadia CORNU, Dominique HAMM, Bernard EICHWALD, Marie-Odile PETER, Michel KLEIN, Richard SCHALL, Fernand KIENTZ, Doris ATANAZIO, Pia WENDLING, Jean-Michel KLINGLER**

Membres absents avec procuration : Mesdames, Messieurs **Jean-Claude KORMANN, Richard WEISSENBURGER, Jacques WILHELM, Myriam EBER, Dominique DIEMER, Patrick KORMANN, Richard KORMANN** qui ont donné procuration respectivement à Madame Yolande Wolff, Monsieur Nicolas Kormann, Madame Marie-Odile Peter, Monsieur Robert Berling, Monsieur Jacky Keller, Monsieur Jérôme Dietrich et Monsieur Fernand Kientz

Membre absent non excusé : Madame **Cathie COUSANDIER-WILHELM**

ARTICLE 1 : DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Madame Yolande WOLFF est désignée à l'unanimité comme secrétaire de séance

ARTICLE 2 : ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 29 DECEMBRE 2005

Le procès-verbal de la séance du 1^{er} mars 2006 est adopté à l'unanimité.

ARTICLE 3 : EXTENSION URBAINE AU LIEUDIT STOCKWOERT

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'en date du 31 janvier 2006 la commune a sélectionné Monsieur Guy Clapot (architecte urbaniste) domicilié 4 rue du Travail à Strasbourg, en tant que maître d'œuvre, ce dernier est le mandataire d'une équipe qui comprend également l'Atelier du Paysage, sise 1 rue Victor Hugo à Illzach, le bureau d'étude BEREST situé 8 rue Girlenhirsch à Illkirch Graffenstaden, Urbitat, le consultant habitat, domicilié au 23 rue Gounod à Strasbourg et Neumeyer Tekto, le consultant ouvrage d'art, domicilié au 14 rue Charles Grad à Colmar.

Le lancement de cette opération a été décidé lors du conseil municipal du 15 juin 2004.

Dans le cadre de la mission confiée à cette équipe, le maître d'œuvre a réalisé une première étude validant le schéma d'aménagement à long terme.

Monsieur le Maire présente les objectifs du projet et introduit les différentes personnes présentes, à savoir :

- Guy Clapot, architecte urbaniste, mandataire du groupement
- Emmanuel Philippe de l'Atelier du Paysage
- Jean-Jacques Rohe, Responsable aménagement au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme, antenne d'Haguenau
- Yann Thépot, chargé d'études au Service Départemental d'Aménagement et d'Urbanisme, antenne d'Haguenau

Monsieur le Maire donne la parole à Monsieur Clapot, mandataire du groupement afin de présenter cette étude à l'ensemble du conseil municipal, schéma qui a été validé par la municipalité le 7 juin 2006.

Tout d'abord, Guy Clapot exprime sa satisfaction de travailler sur un projet aussi intéressant que celui de l'extension urbaine au lieudit Stockwoert. Selon lui, le foncier viabilisé doit suivre l'évolution de la société et même l'anticiper. Cette problématique étant intégrée dans le cahier des clauses techniques, il a souhaité répondre à cet appel d'offres.

De plus, les deux missions demandées d'aborder l'étude générale d'un point de vue global sur la manière d'aménager à long terme et celle plus classique de viabiliser la première tranche avec la volonté de s'inscrire dans un projet d'ensemble ont complètement séduit l'équipe.

Ensuite, Guy Clapot expose les cinq points qui forment l'ossature du lotissement :

- rue principale et grande noue
- rues secondaires et maillage des lieux
- rues tertiaires et trame paysagère
- diversité résidentielle
- phasage et états successifs du site

Emmanuel Philippe, de l'Atelier du Paysage développe, quant à lui, l'idée du contact à la nature.

Le plan d'urbanisme pour lequel a opté l'équipe est un plan opportuniste, c'est-à-dire plan flexible, modulaire et non figé. Le règlement du lotissement tiendra compte de cette souplesse et précisera un minimum de contraintes tout en imposant la qualité.

Un débat s'en suivi.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'approuver** l'étude préliminaire validant le schéma d'aménagement à long terme de l'extension urbaine au lieu-dit Stockwoert.

**ARTICLE 4 : RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE DE CONTROLEUR
TERRITORIAL DE TRAVAUX**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que suite à la réussite au concours de contrôleur territorial des travaux d'un des agents de la commune, il est nécessaire de créer un poste budgétaire correspondant à cet emploi.

Ce poste sera pourvu à compter du 1^{er} juillet 2006.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

de créer un emploi permanent à temps complet de contrôleur territorial des travaux, à compter du 1^{er} juillet 2006.

**ARTICLE 5 : RESSOURCES HUMAINES
CREATION D'UN POSTE D'AGENT DES SERVICES
TECHNIQUES OU AGENT DE MAITRISE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que le centre sportif, festif et de loisirs a été conçu avec un logement pour concierge.

Le concierge ou gardien d'équipements sportifs doit remplir des activités spécifiques liées à son métier, à savoir entre autres :

- des missions liées à la sécurité et à l'usage des bâtiments : le concierge devra veiller au bon fonctionnement et à la bonne marche de cet édifice. Il apporte une attention particulière à la surveillance des bâtiments sportifs, exécute les contrôles planifiés, gère les incidents techniques, signale tout problème de conformité ou de sécurité, tout dommage ou disparition constatés à l'occasion du gardiennage des bâtiments ; il s'assure de la propreté, entretient les abords des bâtiments et veille à leur accessibilité.
- des missions liées aux usagers et aux travaux administratifs : accueil et information du public et des usagers des installations, fait respecter le règlement intérieur, tient le calendrier d'occupation, assure l'évacuation du public en fin de manifestation ou au cours de la manifestation en cas de problème, il peut se voir confier une régie d'avances ou de recettes.

Ainsi il y a lieu de créer un poste d'agent des services techniques ou d'agent de maîtrise pour exercer la fonction de gardien d'équipements sportifs.

Cet agent serait recruté sur le grade des agents des services techniques ou d'agent de maîtrise (selon son niveau), sur un poste permanent à temps complet. Il bénéficiera d'un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

Ce poste sera pourvu à compter du 1^{er} septembre 2006.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de créer** un emploi permanent à temps complet d'agent des services techniques ou d'agent de maîtrise pour exercer les fonctions de concierge affecté au centre sportif, festif et de loisirs, à compter du 1^{er} septembre 2006.
- **d'ajouter** ce poste au tableau des effectifs des emplois communaux.
- **d'attribuer** à cet agent un logement de fonction pour nécessité absolue de service.

ARTICLE 6 : BUDGET ANNEXE **PARC D'ACTIVITE HERDLACH 2^{ème} TRANCHE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la zone artisanale Herdlach va être agrandie. Elle permettra à la commune d'accueillir de nouvelles sociétés.

Il s'agit ici de décider de la création d'un budget annexe pour cette deuxième tranche et d'opter ou non pour l'option TVA. La comptabilité de cette opération sera ainsi tenue dans un budget annexe au budget principal.

Certains terrains utilisés pour cette deuxième tranche étant acquis depuis moins de 10 ans, l'option TVA nous est imposée.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **de créer** un budget annexe « Parc d'activité HERDLACH 2^{ème} tranche »
- **d'opter** pour l'option TVA

ARTICLE 7 : CASERNE DES POMPIERS
AVANT- PROJET SOMMAIRE (APS)

Monsieur Herfeld architecte du cabinet AGM, maître d'œuvre, a présenté aux membres de la commission d'appel d'offres, ceux de la commission pompiers, des représentants du SDIS et de ceux du corps des sapeurs-pompiers de Drusenheim, le 17 mai 2006, l'Avant Projet Sommaire de la caserne de pompiers.

Ce projet fait suite à des réunions de réflexion et au programme établi avec les différents partenaires.

Le projet se constitue de deux bâtiments accolés :

- Un bâtiment de commandement et hébergement de 290 m² comprenant 145 m² au rez de chaussée et 145 m² à l'étage abritant les vestiaires, les locaux techniques, différents bureaux et une salle d'instruction/foyer.
- Un bâtiment intervention :
 - o Avec 4 travées de 208 m²
 - o Ou en option avec 5 travées de 260 m²

Ce bâtiment fait office de garage pour quatre ou cinq véhicules de secours.

Le budget prévisionnel s'élève à 550.000 € H.T. pour l'option 4 travées et à 575.000 € H.T. pour l'option 5 travées, les aménagements extérieurs étant compris.

Le S.D.I.S. supportera financièrement ce projet en versant une subvention forfaitaire de 190.000 € (soit plus de 30% du total qui avait été annoncé initialement). Une provision de 10.000 € est amenée au projet pour non versement des subventions de 10.000 € à l'amicale des sapeurs-pompiers pour l'année 2006. La TVA est récupérée par le biais du FCTVA.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'accepter** le contenu de l'APS avec bâtiment technique de 4 travées élaboré par le cabinet AGM, maître d'œuvre du projet
- **d'arrêter** le budget des travaux à l'APS à la somme de 550.000 € H.T.
- **de lancer** la procédure de marchés publics dans le cadre d'une procédure négociée pour la réalisation des travaux
- **de solliciter les subventions auprès** des organismes compétents
- **de demander**
 - o au Syndicat Intercommunal d'Assainissement du Centre Ried les travaux d'assainissement (branchements au réseau)
 - o au Syndicat Intercommunal d'Adduction d'eau potable de Soufflenheim et environs des travaux d'adduction d'eau potable
 - o à l'Electricité de Strasbourg les travaux d'électrification
 - o à Gaz de Strasbourg des travaux de desserte en gaz naturel
 - o à Est vidéocommunication à Strasbourg les travaux de réseau câblé
 - o à France Télécom les travaux de la desserte téléphonique
- **de prendre** en charge le surplus de la conduite d'assainissement par écoulement gravitaire de 15.000 € sur un montant total de 72.000 €. Un montant de 57.000 € sera pris en charge par le SIEOM.
- **de charger** le Maire ou son représentant d'établir les conventions éventuelles nécessaires entre le SIACR et le SIEOM pour leur déléguer les travaux d'assainissement.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les marchés de travaux ainsi que tous documents y afférents avec l'entreprise retenue par la commission chargée de l'ouverture des plis ou en cas d'appel d'offres infructueux, autoriser le Maire ou son représentant à signer le marché négocié avec l'entreprise choisie.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer les avenants inférieurs à 5%.

ARTICLE 8 : REHABILITATION DE LA MAISON AU 71 RUE DU GENERAL DE GAULLE

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que le bureau de Poste de la commune de Drusenheim est devenu trop exigü et ne permet pas de répondre de façon satisfaisante aux besoins de la population.

Monsieur le Maire informe par ailleurs l'assemblée que la Poste du Bas Rhin a décidé de réorganiser son réseau afin de l'adapter aux nouvelles données de la banque postale.

Aussi, la commune pourrait profiter de cette opportunité pour bénéficier du statut de Bureau Centre. Cette appellation implique l'implantation d'un directeur responsable du développement de l'ensemble de sa zone de chalandise et donc de chacun des bureaux de poste qui s'y trouve. Le Bureau Centre accueillera également dans ses locaux le conseiller financier pour l'ensemble du secteur.

Or, les conditions d'accueil du bureau de Poste actuel de la commune ne permettent pas aujourd'hui de répondre aux exigences techniques d'un Bureau Centre. En effet, les locaux sont trop exigus et un seul bureau est actuellement disponible.

Il faut rappeler que le 20 juin 1994, la commune de Drusenheim a acheté la maison Beunat située 71 rue du Général de Gaulle à proximité de la mairie, avec déjà pour optique la possibilité d'y installer un bureau de Poste.

Monsieur le Maire précise qu'il s'agirait alors de dédier le rez de chaussée d'une superficie d'environ 120 m² à la Poste qui louera alors ce bâtiment.

Ce bâtiment, idéalement situé et plus adapté à un service moderne et efficace permettra d'améliorer le service rendu à la population.

Le premier étage et les combles pourraient être dédiés à des appartements que la commune louera alors à sa guise. Les bâtiments annexes pourraient être supprimés et la cour réaménagée en parking.

Le coût H.T. des travaux de cette réhabilitation avoisinerait les 220.000 €. La Poste participerait financièrement à ces travaux et prendrait notamment en charge l'aménagement mobilier intérieur et la mise en valeur commerciale extérieure.

Monsieur le Maire rappelle qu'en date du 27 mai 2006, la commission travaux a émis un avis favorable à ce projet. Cette réhabilitation permettra à la commune de disposer d'un service postal de qualité et conférera à la Poste de Drusenheim le statut de Bureau Centre. La nouvelle destination de ce bâtiment permettra de donner une nouvelle physionomie à la place de la mairie.

Le Conseil Municipal
ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré,

décide à l'unanimité

- **d'approuver le principe** de réhabilitation de la maison au 71 rue du Général de Gaulle pour un montant estimatif des travaux de l'ordre de 220 000 € H.T.

- **de lancer** la procédure pour l'attribution de la maîtrise d'œuvre en vertu des dispositions combinées de la loi MOP du 12 juillet 1985 et de l'article 28 du Code des Marchés Publics, selon une « procédure adaptée » après mise en concurrence adaptée (art.40 du CMP) pour un montant d'honoraires inférieur à 90 000 € H.T.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les conventions à conclure dans les secteurs suivants :
 - maîtrise d'oeuvre
 - coordination sécurité, protection, santé
 - bureau de contrôle
- **de lancer** les travaux relatifs à cette opération de réhabilitation de la maison au 71 rue du Général de Gaulle. Les phases APS et APD seront débattues en commission travaux et présentées au Conseil Municipal.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer, le moment venu, les contrats de travaux relatifs à cette opération.
- **d'autoriser** le Maire à solliciter les subventions correspondantes auprès des instances compétentes.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer le bail ou la mise à disposition du bâtiment avec les locataires.
- **d'autoriser** le Maire ou son représentant à signer tout document visant à la concrétisation du présent dispositif.
- **d'inscrire** au budget 2007 les dépenses relatives à cette opération, sachant qu'en 2006, une amorce de 40.000 € a déjà été prévue.
- **de contracter** si nécessaire, le moment venu, les emprunts au budget, en autorisant le Maire ou son représentant à signer les contrats correspondants et tous les documents y afférents.

ARTICLE 9 : COMMUNICATIONS ET INFORMATIONS

1. **Rencontre Général Uvalle de Gendarmerie**, le 3 mars
Rencontre qui avait pour objet la présentation du projet d'implantation du chef lieu de brigade à Drusenheim et défendre la place de Drusenheim.
2. **Forum des métiers au collège**, le 4 mars
3. **SIEOM**, le 5 mars
Orientations budgétaires
4. **Commission travaux**, le 11 mars
Choix des matériaux pour le centre sportif, festif et de loisirs et visite de chantiers.

5. **Assemblée Générale musique municipale**, le 10 mars et **Réunion musique municipale**, le 14 mars pour la définition des fonctions du comité

6. **C.C.A.S**, le 15 mars
Vote du budget.

7. **Conseil d'administration du collège**, le 16 mars

8. **Conseil d'école, maternelle Molière**, le 17 mars

9. **Remise de prix du fleurissement**, le 17 mars
3 prix d'excellence, 6 prix d'honneur, 24 premiers prix, 31 deuxièmes prix, 51 troisièmes prix et 5 encouragements.
Le prochain passage du jury communal est prévu pour le vendredi 21 juillet 2006.

10. **Remise de prix du fleurissement régional**, le 17 mars à Landersheim
Drusenheim étant pressentie pour la 4^{ème} fleur, la ville n'était pas récompensée à cette cérémonie.

11. **Rencontre La Poste**, Monsieur Franke, le 21 mars
Evocation du projet d'installation du bureau centre. Drusenheim défend sa position et met tout en œuvre pour conserver ce service public sur son territoire.

12. **Choix de l'architecte pour la gloriette**, le 21 mars
Jacques Meyzaud, Thierry Rey et Catherine Linder ont présenté leur projet. La CAO s'est ensuite réunie le 10 avril pour le choix final, c'est le projet de Catherine Linder qui a été retenu.

13. **Choix architecte caserne des pompiers**, le 22 mars
Monsieur Herfeld du Cabinet AGM a été retenu parmi les 3 projets réceptionnés en mairie (Rey Lucquet et Hemmerlé) en présence de représentants du SDIS et du corps des sapeurs-pompiers de Drusenheim et de la CAO.

14. **SMITOM**, le 23 mars

15. **SIEOM**, le 23 mars
Vote du budget

16. **Voies Navigables de France**, le 23 mars
Réunion pour présentation du projet de gloriette et signature d'une convention d'occupation du domaine de VNF.

17. **Nettoyage de la Moder**, le 25 mars

18. **Rencontre avec le Président et le Directeur de la Caisse d'Allocations Familiales**, le 27 mars
Cette rencontre avait pour objet de contester l'attribution de la subvention à l'investissement pour les bâtiments périscolaires, jugée trop faible. A l'issue de cette rencontre, il a été décidé de repasser la demande de subvention devant le prochain Conseil d'Administration de la CAF qui aura lieu fin juin.

19. Conseil communautaire de la communauté de communes de l'Espace Rhénan, le 28 mars . Vote du budget.

20. Remise de prix du fleurissement d'arrondissement, le 31 mars à Bischwiller

Les Drusenheimois primés : Ehrhardt Jean Paul, Schnoering Jean Louis, Fritz Joseph, Eber Georges, Dubois Maurice, Roch Jacques, Biechel Albert et le restaurant « la Couronne d'or ».

Le fleurissement communal a été récompensé sur plusieurs lieux : place de la gendarmerie, rond-point à l'entrée en venant de Herrlisheim, mairie et école élémentaire Jacques Gachot. La maison de retraite a également été primée.

21. Syndicat de la Basse Moder, le 31 mars.

Vote du budget. La participation des communes adhérentes est calculée en fonction des mètres linéaires de berges, soit 0,40 €/ml en 2006 (contre 0,25 €/ml en 2005). Drusenheim comptant 17320 mètres linéaires de berges, sa participation s'élève donc à 6928 €.

22. Réunions caserne de pompiers

Le 4 avril : réunion interne de travail.

Le 17 mai : présentation de l'APS par l'architecte en présence de la commission pompiers et des représentants du SDIS et du corps ses sapeurs-pompiers de Drusenheim.

23. Réunions au sujet de l'aménagement de l'espace d'Art PASO, le 4 avril, le 2 mai, le 30 mai

Lancement de l'opération.

Programme thématique présenté par Germain Roesz (Directeur de l'école des arts de Strasbourg).

Programme technique et utilisation du bâtiment de l'ancienne école présenté par Monsieur Biry, directeur du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement du Bas-Rhin.

24. Communauté de communes de l'Espace Rhénan, le 5 avril

Projet de multi accueil en présence de l'architecte Kultur Urban.

25. Assemblée Générale de PAMINA, le 6 avril

Assemblée qui a eu lieu à Drusenheim et qui a réuni une trentaine de maires de communes du Bad-Wurtemberg et d'Alsace.

26. Réunion comité des fêtes, le 6 avril et 18 mai pour l'organisation du bal du 13 juillet.

27. Concours de manœuvres JSP, le 8 avril

28. Concert de printemps de la musique municipale, le 8 avril avec le nouveau directeur.

29. **Assemblée Générale des aviculteurs – groupement du nord**, le 19 avril au foyer à Drusenheim.
30. **Rencontre avec Madame Dexter, directrice de l'agence ANPE d'Haguenau**, le 21 avril pour une présentation du nouveau dispositif des contrats aidés par l'Etat (Contrat d'Avenir et Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi)
31. **Réunion SDAU en présence de la commission d'urbanisme**, le 21 avril Lotissement Stockwoert, présentation des pistes de programme.
32. **Rencontre directeur de La Poste, Monsieur Folch**, le 24 avril pour défendre le dossier de La Poste de Drusenheim.
33. **Installation du 2^{ème} Conseil Municipal des Enfants**, le 25 avril
34. **Rencontre Monsieur Marcot, Caisse d'Epargne**, le 26 avril
Au sujet des problèmes rencontrés devant l'agence.
35. **Conférence de presse communauté de communes de l'Espace Rhéna**, le 28 avril pour la présentation de l'exposition « l'Espace Rhéna, l'espace-temps » exposition itinérante des 4 communes hier et aujourd'hui en neuf panneaux.
36. **Cérémonie commémorative du 8 mai**
37. **Réunion de l'association des maires des communes forestières**, le 12 mai
38. **Visite de presse**, le 12 mai. Hervé Keller des DNA et Francis Klauss de l'Ami du peuple concernant le centre sportif, festif et de loisirs.
Article paru dans les DN le 31 mai, une page. Article à paraître dans les 15 prochains jours dans l'Ami du peuple.
39. **Conseil d'école**, le 13 mai, école Jacques Gachot
40. **80^{ème} anniversaire du corps des sapeurs pompiers**, les 13 et 14 mai.
Remise officielle d'un véhicule (camionnette d'interventions diverses) et d'un bateau type Zodiac acquis par la commune.
41. **Réunion équipements scénographiques**, le 16 mai pour le centre sportif et le 23 mai
C'est l'entreprise Michelsonne de Sélestat, pour un montant HT de 99 000 €, qui a été retenue parmi 4 candidats.
42. **Comité de pilotage de la mission habitat de la communauté de communes de l'Espace Rhéna**, le 17 mai à Soufflenheim.
43. **Réunion avec le SDAU**, le 19 mai. Travail sur les types d'habitats et leur terminologie, dans le cadre de l'aménagement du lotissement Stockwoert.

44. Conseil d'école, le 19 mai, maternelle La Farandole

45. Spectacle du collège, le 19 mai à la MJC.

46. Tournoi inter sociétés du basket, le 26 mai

47. Commissions travaux, le 27 mai

Présentation d'avancée de projets : caserne de pompiers, gloriette abord du Rhin, quartier de La Haye, centre sportif, festif et de loisirs, parc de l'Altwasser. Lancement pour la réhabilitation de la maison Beunat et rénovation du club bouliste.

48. SIEOM, le 29 mai concernant l'agrandissement de la déchetterie de Drusenheim

49. Réunion Club-house Tennis, le 30 mai en présence du cabinet d'architecture Rey-Lucquet

50. Réunion communauté de communes de l'Espace Rhénan, le 31 mai

51. Réunion commandement avec le 12^{ème} R.A., le 1^{er} juin

Le Colonel Luc Imbernon a fait une présentation de la défense à l'ensemble des conseillers municipaux qui ont bien voulu répondre présents à l'invitation du 12^{ème} R.A. Ce genre de rencontres contribue à resserrer encore les liens de partenariat que la commune entretient avec le 12^{ème} R.A.

52. Journée I.C.A.P.S., le 2 juin

53. ADEAN, le 2 juin

54. Réunion des maires du Bas-Rhin, le 2 juin

55. Réunion concernant la grippe aviaire, le 7 juin

Réunion concernant le plan gouvernemental de la pandémie grippale. Cette déclinaison implique les communes en particulier. Chacune doit établir un plan de continuité communale qui s'appliquera en cas de pandémie. Nous sommes toujours en période d'alerte. Une cellule de veille devra se former sous la houlette d'un responsable grippe aviaire, en l'occurrence Marie Anne Julien.

56. Réunion SDAU, le 8 juin

Avec les urbanistes pour le lotissement Stockwoert.

57. Réunion avec Serge Lucquet, architecte, le 8 juin

Réunion d'une journée pour mise au point complète du chantier et de son avancement.

58. Visite de presse, le 8 juin.

Le centre sportif, festif et de loisirs a été présenté à Laurent Miguet, journaliste au moniteur.

59. Conseil de la communauté de communes de l'Espace Rhénan, le 9 juin

60. Audition école de musique municipale, le 9 juin

61. Fête d'été musique municipale, le 10 juin

62. Attribution de subventions

- 500 € ont été attribués à la section basket de la MJC pour un stage de préparation à La Bresse du 21 au 26 août d'un montant total de 1900 €. 40% du financement reste à la charge des parents, 30% sont financés par des actions telles que l'ensachage des courses à la Coop.
- 150 € sont attribués au projet pédagogique entrepris par Sœur Claudine avec sa classe de CE2/CM1 dans la cadre du projet « je parraine ma rivière » soutenu également par le Département du Bas-Rhin. Cette somme sert à financer le déplacement à Schwindratzheim pour la fête de la rivière le 19 mai.

Les fonds sont pris sur l'enveloppe budgétaire « soutien à la pratique et au développement sportif et culturel » qui n'est pas encore épuisée, article 65738.

63. Travaux

- Centre sportif : le temps perdu à cause des intempéries, soit 2 mois et demi, ne pourra pas être rattrapé. Actuellement, nous en sommes aux travaux intérieurs : plâtrerie, menuiseries intérieures, carrelage, etc.
- Altwasser : les arbres sont plantés et les parkings sont presque achevés, ne manque que l'enrobé. L'engazonnement et la dernière couche en enrobé ou en stabilisé des allées débiteront très prochainement.
- Quartier de La Haye : presque terminé, ne manque plus que la signalisation horizontale et verticale, ainsi que quelques reprises d'enduits au niveau des murets de clôture des particuliers.
- Assainissement rue Beethoven : terminé. La réception des travaux aura lieu le 27 juin.
- Les fontaines place de la mairie ont été rénovées par la technique du sablage pour enlever une épaisse couche de calcaire qui résistait à tous les produits chimiques testés.
- Tapis d'enrobé rue du Général de Gaulle (tronçon place de la mairie jusqu'à la sortie sud vers Herrlisheim) : refait par la DDE du 15 au 20 juin. Rabotage les 15 et le 16 juin, pose de l'enrobé les 19 et 20 juin.
- Fleurissement : depuis mi mai, c'est la période de plantation et d'arrosage des espaces verts de la commune. Depuis mi juin, deux saisonniers aident les ouvriers dans ces travaux.

64. Départ du Curé

Le Curé nous ayant avisé de son prochain départ pour mutation, décidée par sa hiérarchie, cette nouvelle est tombée comme un couperet. En effet, Bernard Ott étant très apprécié, la commune est intervenue auprès du vicaire épiscopal et du diocèse. Malgré cela, il sera remplacé par Nicolas Moneau, déjà connu à Drusenheim. Tout sera entrepris pour l'accueillir dans les meilleures conditions.

65. Invitation à Schifflange, samedi 24 juin

Le collège échevinal invite l'ensemble du conseil municipal à l'occasion de la fête traditionnelle « Fête de Schifflange » autour de la fête nationale luxembourgeoise afin de « prendre un nouveau départ en ce qui concerne les deux communes ». Une délégation s'y rendra.

66. Hommage de Saint Léonard de Noblat à Pierre Schott

La Ville de Saint Léonard de Noblat a pris la décision de baptiser une rue proche de son centre ville du nom de Pierre Schott. Ceci est un honneur non seulement pour la famille de notre ancien maire mais aussi pour notre ville qui accueille cette nouvelle avec grande satisfaction. Cette cérémonie aura lieu lors des journées traditionnelles de la viande bovine limousine se déroulant les 26 et 27 août prochains. Saint Léonard de Noblat propose qu'une délégation de Drusenheim soit présente à cette cérémonie.

LE MAIRE DEMANDE AU PUBLIC DE QUITTER LA SALLE**67. Ressources Humaines**

Monsieur le Maire évoque les cas particuliers concernant le personnel.

68. Distribution du rapport d'activité Est Videocommunication 2005**69. D.I.A.**

Huit déclarations d'intention d'aliéner pour des propriétés bâties et trois pour propriétés non bâties ont été transmises en mairie. Après concertation avec les adjoints au maire, il n'a pas été fait usage du droit de préemption.

70. Tirage au sort pour le jury d'assises

En fin de séance, le conseil procède au tirage au sort pour le jury d'assises. 12 personnes, âgées d'au moins 23 ans furent ainsi sélectionnées.